

LE QUÉBEC, LE CONSEIL DE LA LANGUE FRANÇAISE ET LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE LANGUE

Depuis le début des années 1990, un grand nombre d'États connaissent de profondes mutations. La réunification de l'Allemagne, le démantèlement de l'URSS, la résurgence des nationalismes en Europe de l'Est, l'émergence d'une Europe fédérale, la multiplication des grands traités de libre-échange en Asie et en Amérique et, pour nous francophones, la consolidation de la francophonie mondiale sont autant de mutations dont les conséquences géopolitiques paraissent fondamentales. Tous ces changements, faut-il le souligner, modifieront substantiellement l'organisation des rapports linguistiques au sein des États et entre les États. Ils entraîneront donc des modifications très importantes en ce qui concerne l'aménagement des langues véhiculaires, officielles et nationales.

Le Québec, est-il nécessaire de le dire, veut s'inscrire de façon dynamique dans cette nouvelle ère. Il entend profiter pleinement des alliances qui, dans conjoncture actuelle, peuvent améliorer les chances d'avenir du français au Québec et dans le monde. La coopération internationale est un outil essentiel de réussite en ce domaine. Elle l'est, bien sûr, en matière économique et culturelle, mais tout autant en ce qui concerne la linguistique. Le Conseil de la langue française du Québec, à la lumière de sa mission et dans le mesure de ses moyens, veut utiliser la coopération internationale pour évaluer avec justesse et réalisme les enjeux linguistiques des mutations géopolitiques actuelles. À cette fin, il doit, plus que jamais, miser d'abord sur ses liens de réciprocité avec ses partenaires de la Francophonie et, ensuite, avec ceux des autres communautés linguistiques qui font face à des défis comparables aux siens.

C'est ainsi que le Conseil veut, avec ses homologues des autres États de la Francophonie, travailler à l'examen de nouvelles questions relatives aux chances d'avenir du français dans la conjoncture d'aujourd'hui. Ces questions sont nombreuses. Cependant, il suffit de mentionner celles qui préoccupent le Conseil au premier chef: l'élargissement des fonctions du français comme langue scientifique et de spécialité; l'actualisation de la capacité créatrice de notre langue comme langue de production et non pas de simple traduction dans les hautes sphères de l'informatique, de la bureautique et de la télématique; le maintien et la promotion du français comme langue de communication par les organisations internationales tant publiques que privées. Le Québec constitue un terrain d'autant plus fertile de réflexion stratégique sur ces questions qu'il affirme de plus en plus le champ international de ses activités. La coopération est ici un outil tactique essentiel.

D'autres questions exigent encore, afin d'être mieux comprises et mieux gérées, l'apport du savoir-faire international. C'est le cas de la maîtrise du français comme langue maternelle, question qui, ces jours-ci, au Québec, mobilise l'attention des publics les plus divers. Sur cette question capitale, le Conseil participe, avec plusieurs partenaires de Francophonie, à une étude qui évaluera le rendement des stratégies pédagogiques en fonction des milieux nationaux. Le Conseil pourra donc, pour une première fois, comparer le français, langue maternelle, du point de vue tant de son acquisition que de son usage. La coopération est ici un outil nécessaire de connaissance et d'évaluation et une garantie additionnelle de réalisme dans l'exercice de sa fonction de conseiller sur un aspect primordial de la politique québécoise quant à la langue française.

Enfin, le Conseil a mené, depuis sa création, plusieurs études sur la théorie et la pratique de l'aménagement linguistique. La réalisation de ces ouvrages requérait la coopération internationale, puisqu'ils faisaient appel à ses partenaires des pays francophones et à des personnes venant des horizons linguistiques les plus divers. Leur diffusion aura, sans contredit, contribué à mieux faire connaître et apprécier à l'échelle mondiale l'expérience québécoise en matière d'aménagement linguistique. Ces études ont également aidé le Conseil à enrichir sa compréhension des obstacles et des possibilités que recèle toute action publique visant à modifier les langues, soit leur statut, soit leur fonctions sociales, soit leur organisation interne. Pour un organisme dont la mission est de donner son avis sur l'à-propos du changement linguistique planifié, la nécessité de ces savoirs s'impose comme une évidence: il contribuent directement à l'exercice de sa mission.

Pierre-Étienne Laporte
Conseil de la langue française